

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Les dettes publiques en Europe

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 111-119

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__111_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Les dettes publiques en Europe.

L'éditeur de l'*Annuaire encyclopédique* de 1866-1867, en ce moment sous presse, veut bien nous communiquer en épreuve la notice ci-après, dont l'intérêt ne saurait être contesté.

C'est un thème tout fait pour les publicistes et les économistes de jeter l'anathème sur les emprunts publics et de les dénoncer comme des témoignages d'une mauvaise administration des deniers publics. Cette critique en masse d'opérations financières exigées le plus souvent par des besoins impérieux, est une vieille arme d'opposition depuis longtemps émoussée entre les mains des partis. Il n'est, en effet, aucun gouvernement qui, de gaité de cœur, consente à ajouter, sans les motifs les plus graves, aux charges financières de l'État.

Quand un d'eux se trouve, par le fait d'une guerre ou de toute autre calamité nationale, ou par suite de la nécessité de donner satisfaction d'urgence à quelque grand intérêt national (ouverture de voies perfectionnées, substitution d'un armement nouveau à l'ancien, etc., etc.), dans l'obligation de se créer des ressources extraordinaires, quatre expédients s'offrent à son choix : 1° une aggravation des impôts existants ou la création de nouveaux impôts ; 2° la vente des domaines de l'État ; 3° des émissions de papier-monnaie ; 4° l'appel au crédit.

On peut assurer que le premier moyen répugne profondément aux contribuables, toujours convaincus qu'ils ont atteint la limite des sacrifices que l'État peut raisonnablement leur demander, et cela lors même que la richesse publique se serait rapidement développée et que les contributions du pays seraient restées les mêmes. Or, ce que les gouvernements redoutent le plus et avec raison, c'est l'impopularité qui résulte pour eux de toutes les mesures destinées à froisser un grand nombre d'intérêts privés.

La vente des domaines nationaux, c'est-à-dire de propriétés dont la valeur est croissante et qui doivent former une réserve pour les cas véritablement difficiles où l'État ne peut plus compter que sur lui-même, est rarement une bonne opération. Elle a, en outre, l'inconvénient, en jetant subitement, ou au moins à des délais rapprochés, des propriétés considérables dans le commerce, d'amener une perturbation dans les prix, dont ces propriétés elles-mêmes d'abord, puis les propriétés particulières analogues, éprouvent un sensible préjudice. Elle ne procure pas, d'ailleurs, au moins le plus généralement, des ressources immédiates, par suite de la convenance, pour augmenter le nombre des acquéreurs, d'accorder des délais de paiement. Enfin, il est rare que l'État puisse trouver, dans des aliénations immo-

bilieuses, obligé qu'il est d'en limiter l'importance pour ne pas les déprécier trop sensiblement, les moyens de faire face entièrement à ses besoins.

Les émissions de papier-monnaie amènent toujours, eussent-elles lieu avec une certaine imodération, une forte perturbation dans la situation économique du pays, d'une part, en provoquant l'émigration du numéraire, de l'autre, en amenant une hausse générale des prix. Elles troublent, en outre, gravement les relations commerciales extérieures du pays où elles ont lieu, ce pays, pour solder ses balances, devant acheter, au prix d'un très-lourd sacrifice, le numéraire enfoui ou disparu.

Reste donc l'appel au crédit... quand il est possible. Si l'État est riche, économe, bien administré, s'il obtient régulièrement une plus-value notable dans ses prévisions budgétaires, si la fortune publique est ainsi en voie d'accroissement continu, l'emprunt, lors même que la dette publique serait déjà considérable, sera réalisé facilement et dans de bonnes conditions, surtout si son produit doit être affecté à des entreprises destinées à exercer une féconde influence sur la grandeur et la prospérité nationales. On a dit, d'ailleurs, et sans contestation possible, qu'il n'est pas juste que l'avenir ne prenne pas une partie des charges inhérentes à ces grandes entreprises, puisqu'il doit en profiter encore plus que le présent.

Pour critiquer les emprunts publics, on a souvent comparé l'État à un particulier, avec l'intention d'appliquer au premier les règles de gestion, d'administration sévère, qui font la fortune du second. Cette assimilation n'est pas complètement exacte. Il existe, en effet, pour l'État, des obligations de dépenses qui ne pèsent pas sur le particulier. Que le voisin de ce dernier change ses chevaux, ses voitures, son ameublement, agrandisse son hôtel, il n'est pas tenu, même à fortune, à position sociale égales, de l'imiter. Mais qu'un pays voisin transforme son armement, accroisse son armée de terre et de mer, ou développe, par des voies de communication rapides et économiques, ses moyens de production, l'État, sous peine d'une déchéance certaine, est contraint d'en faire autant chez lui.

Les emprunts ne sont pas, d'ailleurs, toujours et nécessairement onéreux pour les particuliers. Il est certain que celui qui recourt au capitaliste pour parer, par exemple, à une perte imprévue et maintenir un état de maison que ne justifie plus un revenu plus ou moins réduit, et cela, dans l'espoir, très-souvent déçu, d'un riche mariage ou d'une opulente succession, il est certain, disons-nous, que celui-là fait une détestable opération et que sa ruine est imminente. Mais s'il emprunte pour des améliorations foncières dont il a pu constater le succès chez les autres, ou pour étendre des relations commerciales déjà très-fructueuses, il fait un acte d'excellente administration, parce qu'il est assuré de réaliser, dans un avenir dont il a calculé l'échéance, et avec un gros bénéfice, la somme destinée à rembourser son créancier.

L'État est placé, pour emprunter, dans de meilleures conditions que le particulier. Celui-ci n'obtient jamais du prêteur au delà des garanties matérielles qu'il peut offrir et ces garanties sont très-sévèrement discutées. Rarement, par exemple, s'il offre un gage hypothécaire, reçoit-il au delà des deux tiers de la valeur de ce gage. Il n'en est pas de même pour l'État. C'est sa solvabilité morale que l'on discute avant tout, c'est sa bonne foi, son respect pour ses engagements antérieurs, son exactitude à servir les intérêts de sa dette actuelle. Mais nul ne songe à déterminer le

chiffre que cette dette ne doit pas dépasser, surtout si les ressources du pays sont croissantes. Et, de fait, qui oserait dire que l'Angleterre ne peut, sans danger pour ses créanciers, dépasser le capital actuel de sa dette ? qui pourrait tenir le même langage pour la France ?

L'État a un autre avantage : il n'est pas tenu, au moins le plus généralement, à rembourser à époque fixe ; il crée ce qu'on appelle des rentes perpétuelles dont il se réserve à lui seul le droit de payer un jour le capital, à des conditions, il est vrai, qu'il devra débattre avec la représentation nationale, organe à la fois des créanciers et de l'intérêt public.

La dette de l'État jouit d'avantages, de privilèges que n'a pas celle du particulier. Le titre qui constitue la première est recherché de tous ; il circule, il se transmet avec la plus grande facilité. Il constitue une excellente valeur de placement, parce que le capital est assuré, qu'il est réalisable à volonté, souvent même avec de fortes chances de profit, et que l'intérêt est ponctuellement acquitté. Il est très-rare qu'il soit atteint par l'impôt, et, dans ce cas, ce ne peut être qu'accidentellement et sous le coup d'un besoin passager. Enfin, les banques prêtent à l'envi, et aux meilleurs taux, sur dépôt de ce titre. En est-il de même de celui qui représente la dette hypothécaire ou chirographaire d'un particulier ? L'État peut donc emprunter à de meilleures conditions que ce dernier.

Ces divers avantages des dettes publiques ont été estimés si haut par quelques financiers, que plusieurs n'ont pas craint d'en proclamer non-seulement l'utilité, mais encore la nécessité dans l'intérêt du pays. « Si ce mode de placement pour les fortunes privées, si cette faculté de mobilisation des valeurs n'existait pas, a écrit l'un d'eux, il faudrait l'inventer. »

La rente a cependant, elle aussi, son revers de médaille. C'est ainsi qu'elle sert d'aliment à la spéculation et qu'il dépend d'une association financière puissante, opérant avec de vastes capitaux, de peser sur les cours dans le sens de ses intérêts et de déterminer des hausses, mais surtout des baisses dont le crédit de l'État peut notablement souffrir. Ses porteurs sont sujets à des paniques assez fréquentes, et il suffit de quelque nouvelle alarmante habilement propagée pour déterminer de véritables crises. La rente exerce, en outre, sur les autres valeurs mobilières, une influence qui peut être fâcheuse dans un grand nombre de cas. Ainsi, quand elle baisse, il est rare que la même défaveur n'atteigne pas tous les autres titres à la fois, sans aucune distinction de solidité. On lui a attribué à tort le mérite de régler, ou du moins de signaler, le taux de l'intérêt dans un pays. Au milieu des fréquentes oscillations de ses cours, par suite des diverses *attractions* dont elle est l'objet, le taux qu'elle atteint n'indique en réalité que le succès, toujours passager, des puissances financières qui dominent la bourse et des moyens d'action qu'elles ont mis en jeu. Il en serait peut-être autrement, si le marché pouvait être protégé contre l'influence de ces associations, et si toutes les opérations sur la rente se faisaient, au comptant ou à terme, avec livraison de titres.

Si la constitution d'une dette publique n'a pas d'inconvénient grave et présente même certains avantages, quand elle est en rapport avec les ressources d'un pays, nous avons à peine besoin de dire qu'elle crée, dans le cas contraire, un véritable danger public, parce que les embarras financiers d'un gouvernement exercent sur l'ensemble des transactions privées une action presque immédiate. Ce n'est pas tout :

de fréquentes émissions ont cette double conséquence également fâcheuse, d'abord de réduire, entre les mains des porteurs, la valeur de leurs titres, de les frapper ainsi dans leur fortune, puis de détourner une masse de capitaux de plus en plus considérable des autres branches de l'activité nationale (industrie, commerce, agriculture, etc.). D'un autre côté, la difficulté d'équilibrer les budgets qui en résulte, doit conduire tôt ou tard à une aggravation de l'impôt, et, par suite, à un renchérissement général, puisque l'impôt est un des éléments du prix de revient de tous les produits.

Tout gouvernement soucieux des nombreux et graves intérêts engagés dans un emprunt, ne doit donc y recourir qu'en présence de besoins réels, évidents, c'est-à-dire pour satisfaire à des dépenses qui ne pourraient être évitées qu'au prix d'un péril pour la grandeur, l'indépendance ou la prospérité intérieure du pays.

En fait, le tableau des dettes publiques que nous avons sous les yeux, indique que tous les États, grands ou petits, ont fait appel au crédit. Ce serait une étude instructive que celle qui consisterait à rechercher, pour chacun d'eux, la nature des besoins qui ont provoqué cet appel, et à déterminer, depuis l'origine même de sa dette, les conditions auxquelles ses emprunts se sont successivement réalisés. On aurait ainsi, d'une part, une excellente histoire des grands intérêts qui les ont motivés, de l'autre, la mesure du développement du crédit public, développement proportionnel à celui de la richesse publique. Mais un travail de cette nature exigeant évidemment des recherches considérables, nous nous bornerons à indiquer ici, autant que l'ont permis les documents à notre disposition : 1° le capital des dettes consolidées (le chiffre des dettes flottantes, qui conduisent très-souvent à un accroissement des dettes consolidées, n'étant pas généralement connu); 2° la somme inscrite (quand nous l'avons trouvée) au budget pour le service des intérêts et de l'amortissement; 3° le rapport de cette somme à l'ensemble des dépenses; 4° enfin, celui du capital des dettes au chiffre de la population.

Comme pour celles de nos autres études de statistique comparée insérées dans ce recueil, nous procéderons par ordre alphabétique des noms de pays. Quelques remarques préliminaires nous paraissent indispensables.

Lorsque nous l'avons pu, ainsi que nous venons de le dire, nous avons distrait du capital des dettes celle qui n'est pas consolidée et résulte d'engagements à court terme (dette flottante); mais il ne nous a pas été possible d'opérer la même distinction pour le service des intérêts, ce service étant habituellement, dans les budgets, l'objet d'un seul et même article de dépense.

Quelques États comprennent dans la somme affectée au service des intérêts un crédit destiné à l'amortissement; dans l'impossibilité de pouvoir toujours distinguer entre ces deux affectations, nous avons dû les confondre pour tous.

On est souvent surpris de trouver, pour quelques pays, en face d'une dette relativement considérable, un intérêt très-faible; c'est que, dans ces pays, une portion plus ou moins forte de la dette ne porte pas intérêt.

Ailleurs on comprend le papier-monnaie dans la dette; comme il constitue une sorte de dette flottante (quoique non remboursable dans un délai déterminé), nous l'avons éliminé quand nous en avons eu le moyen.

Enfin, lorsque nous n'avons pu trouver dans les budgets ou les ouvrages que nous mentionnons ci-après, la somme affectée au service de l'intérêt, nous l'avons calculé au taux moyen de $4\frac{1}{2}$ p. 100.

On voit combien est difficile une comparaison exacte, non pas seulement de la situation financière complète de plusieurs pays, mais même d'une seule partie, d'un seul détail de cette situation !

Il ne nous paraît pas inutile de faire connaître qu'en l'absence des documents officiels, nous avons consulté de préférence les trois publications ci-après qui puisent habituellement à ces documents : *Almanach de Gotha* (édition de 1867) ; Martin, *The Statesman's year-book* (1867) ; *Statistique comparative*, par Kolb (édition de 1865), mais avec le regret de constater souvent, entre ces trois autorités, des différences quelquefois très-sensibles pour le même pays et la même année financière.

ALLEMAGNE. — Nous ne donnerons ici que les chiffres afférents aux principaux pays, le tableau récapitulatif qui suivra devant faire connaître les dettes de presque tous les petits États ¹.

Bade. — D'après l'*Almanach de Gotha*, le capital de la dette de ce pays était, en 1866-1867, de 111,080,736 florins (le florin = 2 fr. 10 c.). Le chiffre de l'intérêt n'est pas indiqué. Martin (*Statesman's year-book*) porte la dette, en 1861, à 96,284,371 florins, et le service de l'intérêt à 1,322,348 florins. Sur cette dette de 96 $\frac{1}{2}$ millions, 19 ne portent pas d'intérêt.

Bavière. — Le chiffre de sa dette, de 337,883,667 florins, fin septembre 1864, était descendu à 334,405,350 fin avril 1866. La Bavière est donc un des rares pays qui réduisent leur dette. Dans le capital de 34 $\frac{1}{2}$ millions, les emprunts contractés pour la construction des chemins de fer figurent pour 121,739,300 florins.

Prusse. — En 1865, sa dette s'élevait à 280,820,427 thalers (le thaler = 3 fr. 75 c.), mais en y comprenant le papier-monnaie pour une somme de 15,842,347 thalers. La dette consolidée a suivi, dans ces dernières années, la marche ci-après :

	Thalers.		Thalers.
1861	265,195,228		1864 261,835,704
1862	258,500,018		1865 268,774,647
1863	254,154,840		1866 264,978,080

On voit que la Prusse était entrée dans la voie de la réduction de sa dette, lorsque les pensées d'ambition qui se sont révélées plus tard, l'ont amenée à accroître, contre le vœu de la chambre des députés, ses armements et ses emprunts. Le service de sa dette exigeait, en 1866, une somme de 16,332,700 thalers, dont 10,862,931 pour les intérêts, 4,954,543 pour l'amortissement et 515,226 pour les frais d'administration.

Hanovre. — Le ci-devant royaume de ce nom avait, avant son incorporation à la Prusse, une dette de 42,826,368 thalers. Le service des intérêts figurait au budget de 1866-1867 pour 1,930,100 thalers.

Saxe royale. — Au budget de la période financière 1864-1866, le capital de la dette est évalué à 59,080,331 thalers. Dans la précédente (1861-1863), il était de

1. Dans les chiffres de détail qui vont suivre, nous avons conservé les monnaies de chaque pays, pour faciliter les comparaisons que le lecteur pourrait être appelé à faire avec d'autres documents ; mais, au tableau récapitulatif synoptique qui termine cette étude, nous les avons réduites en monnaies françaises.

61,725,499 thalers, et le service de cette dette exigeait une somme annuelle de 2,834,000 thalers.

En 1764, la dette montait à 29,028,425 thalers; elle n'était plus, en 1806, que de 14,932,885 thalers; en 1815, elle avait remonté à 22,857,626 thalers. Lorsque le congrès de Vienne eut enlevé à la Saxe, au profit de la Prusse, la moitié de son territoire, sa dette fut réduite à 16,660,771 thalers. En 1830, nous la trouvons au chiffre de 18,762,050 thalers. Le fort accroissement dont elle a été l'objet depuis, est dû principalement à l'établissement du réseau des chemins de fer de l'État. Une valeur de l'État, appelée *billets de caisse*, ne portant point intérêt, figure dans la dette publique pour 7 millions de thalers.

Wurtemberg. — En août 1865, sa dette était de 75,514,020 florins (de 2 fr. 10 c.), et l'intérêt de 4,268,136 florins.

Autriche. — D'après un rapport de la commission du contrôle de la dette publique, cette dette s'élevait, en capital, au 30 janvier 1866, à 2,831,211,195 florins (le florin actuel = 2 fr. 50 c.), se décomposant ainsi qu'il suit au point de vue : 1^o de la portion remboursable et non remboursable; 2^o de la partie portant et ne portant pas intérêt.

	Florins.	Kr.
Partie remboursable à époques fixes	portant intérêt	720,787,485 46 1/2
	ne portant pas intérêt.	313,334,643 44 1/2
Partie non remboursable	portant intérêt.	1,797,060,043 49 1/2
	ne portant pas intérêt.	29,022 93 1/2

Le service des intérêts de cette dette exige la somme annuelle de 125,473,744 florins 23 kreuzer.

Ce renseignement est extrait du *Moniteur* du 15 novembre 1866. D'après l'*Almanach de Gotha*, la dette de l'Autriche, au 31 décembre 1865, c'est-à-dire six mois avant, n'était que de 2,642,452,842 florins. De cette somme (calculée sur le pied de 5 p. 100 des intérêts), il y avait lieu de déduire celle de 143,735,549 florins, montant de la dette flottante.

Ce chiffre de la dette flottante ne serait-il pas inférieur au chiffre réel, même à la date du 30 décembre 1865? Nous serions tenté de le croire, lorsque nous lisons les détails ci-après, dans la partie officielle de la *Gazette de Vienne* du 3 mai 1867 : « D'après un rapport de la commission de la dette de l'État, la partie flottante de cette dette était, à la fin d'avril 1867, de 338,207,315 florins. A la fin du mois précédent, elle ne montait qu'à 321,055,065 florins, soit une augmentation, en un mois, de 17,152,250 florins ou de 5.3 p. 100.

La même feuille contient, sur une autre partie de la dette de l'État, les renseignements ci-après : « La circulation totale du papier-monnaie atteint le chiffre de 239,287,640 florins. A la fin du mois précédent, elle s'élevait à 221,924,640 florins, ce qui donne, pour un seul mois, une augmentation de 17,363,000 florins, ou de 7.8 p. 100.

« Si l'on ajoute à ce papier les émissions (non remboursables contre espèces) de la banque, montant, d'après le dernier état mensuel, à 247,334,020 florins, on a une circulation fiduciaire totale de 486,621,660 florins (1,216,554,150 fr.). »

BELGIQUE. — En 1864, le capital de la dette était, d'après Martin, de 655,486,047 fr. et l'intérêt de 40,284,669 fr. Au budget de 1866, l'intérêt figure pour 40,284,669 fr.,

et, au budget de 1867, pour 44,628,919 fr. Au 1^{er} mai 1866, les documents officiels évaluent le capital de la dette à 676,749,514 fr. Cette dette se compose de rentes 4 $\frac{1}{2}$, 4 et 3 p. 100.

DANEMARK. — La dette publique de ce pays s'élevait, au 31 mars 1865, à 132,110,802 rixdalers (le rixdaler = 5 fr. 66 c.), et le service des intérêts figure au budget de 1866-1867 pour 11,926,340 rixdalers.

ESPAGNE. — Sa dette consolidée s'élevait, au 30 novembre 1866, à 18,097,603,723 réaux (le réal = 26 c.). Au budget de l'exercice 1865-1866, le service de la portion de la dette qui porte intérêt figure pour 45,822,124 réaux. La nomenclature des divers éléments de la dette espagnole est une des plus longues que nous connaissions. Elle se divise en dette intérieure et dette extérieure, et chacune de ces dettes en *différée* (ne portant point intérêt) et non *différée*. Une loi du 4 mai 1862 avait fixé à 740 millions de réaux le chiffre de la dette flottante. Le chiffre actuel de cette dette n'est pas connu, par suite de la faculté donnée au gouvernement de puiser dans la Caisse des dépôts, caisse qui, au 31 août 1865, possédait un capital en dépôt de 1,428 millions de réaux.

FRANCE. — D'après le budget (voté) de 1867, la dette consolidée (au capital approximatif de 12,315,946,794 fr.) absorbait, pour le service des intérêts, une somme de 341,121,866 fr. La dette a suivi le mouvement progressif ci-après depuis 1851 :

	Francs.		Francs.
1851	5,345,637,360	1858	8,422,096,777
1852	5,516,194,600	1859	8,593,288,155
1853	5,577,504,587	1860	9,334,012,006
1854	5,669,655,012	1861	9,719,176,913
1855	6,082,877,852	1862	9,924,874,218
1856	7,558,040,822	1863	12,080,235,183
1857	8,031,992,466	1864	12,315,946,794

GRÈCE. — On manque de documents précis sur le chiffre de la dette de ce pays. D'après Kolb, elle serait d'environ 202 millions de drachmes. Le compte rendu présenté par le gouvernement, en 1865, à l'assemblée législative, en porte le chiffre à 308 millions de drachmes; enfin, un journal d'Athènes (*l'Elpis*) l'a fixé récemment à 514.4 millions de drachmes.

ITALIE. — Au 31 décembre 1865, l'Italie avait une dette de 5,287,582,451 fr. Le service de cette dette absorbait 279,609,794 fr., dont 258,622,885 fr. pour les intérêts et 20,986,909 pour l'amortissement. Par le traité de paix du 3 octobre 1866, l'Italie a pris à sa charge une dette de 35 millions de florins à payer à l'Autriche en onze versements successifs, dans un délai de 23 mois. Par un second traité plus récent, elle a pris également à sa charge, pour une somme qui n'est pas encore connue, une portion de la dette du gouvernement pontifical.

NORWÈGE. — Au 31 août 1862, la dette de ce pays montait à 7,266,500 thalers species (le thaler species = 5 fr. 61 c.) et à 8,240,700 au 31 août 1865. L'intérêt et l'amortissement de la dette figurent au budget de 1866-1869 pour 553,662 thalers species.

PAYS-BAS. — La Hollande est un des rares pays qui réduisent leur dette publique. En 1842, elle s'élevait, en capital, à 1,324,533,000 florins (le florin = 2 fr. 14 c.), en intérêts à 43,900,637 florins. En 1866, elle n'était plus que de 931,489,581 flo-

rins et l'intérêt figurait au budget du même exercice pour 27,989,235 florins. Dix millions ne portaient pas intérêt. D'après d'autres autorités, la dette actuelle monterait à 959,450,000 florins, et, en intérêt, à 43,900,637 florins.

PONTIFICAUX (ÉTATS). — En janvier 1863, la dette permanente intérieure et extérieure était de 62,387,240 scudi (le scudo = 5 fr. 40 c.) et l'intérêt de 5,165,000 scudi. Si les emprunts autorisés depuis 1863 ont été réalisés, le capital de la dette devait s'élever, à la fin de 1864, à 94,600,000 scudi. En septembre 1865, le gouvernement a cherché à négocier un nouvel emprunt de 1 1/2 millions de scudi. Il paraît avoir réussi à se procurer, à Paris, en avril 1866, une somme de 60 millions de francs. D'après le budget, présenté en 1866, à la consulte d'État pour 1867, le service de la dette figure aux dépenses pour une somme de 39,160,131 fr., et absorberait environ 55.5 pour cent du total des dépenses (73,833,754 fr.).

PORTUGAL. — Sa dette s'élevait, au 30 juin 1866, à 191,045,054 milreis (le milreis = 5 fr. 60 c.). Elle n'était que de 187,505,817 en 1864. Le Portugal, comme l'Espagne, divise sa dette en intérieure et extérieure, et en *différée* (ne recevant pas d'intérêt) et non différée. Au budget de 1866-1867, le service des intérêts est inscrit pour 6,020,522 milreis.

ROYAUME-UNI. — Sa dette, de 787,638,816 liv. st. au 1^{er} janvier 1836, avec un intérêt de 29,143,517, était descendue, au 31 mars 1865, à 786,510,795, avec un intérêt réduit à 26,369,398. Si l'on déduit la dette flottante, son capital n'est plus, à la même date, que de 775,768,295. On sait que l'Angleterre a supprimé depuis longtemps l'amortissement, et que, chaque année, grâce à un excédant de recettes à peu près continuel, elle consacre au rachat de sa dette des sommes relativement importantes. (La livre sterling = 25 fr.)

RUSSIE. — Au 1^{er} janvier 1865, la dette de ce pays se divisait ainsi qu'il suit :

	Capital.	Intérêts et amortissement.
	—	
	Roubles.	Roubles.
Dette extérieure.	522,809,690	34,159,975
Dette intérieure	602,306,242	29,537,334
Billets d'État.	595,703,587	»
Totaux.	1,720,819,519	63,697,309 ¹

En éliminant le papier-monnaie, que nous avons considéré comme une dette flottante, on a un capital de 1,125,115,932 roubles (le rouble d'argent = 4 fr.).

SUÈDE. — Au 31 décembre 1865, le capital de la dette intérieure s'élevait à 8,832,800 rixdalers (le rixdaler = 5 fr. 66 c.); celui de la dette extérieure à 65,235,200 rixdalers; en tout 74,068,000 rixdalers.

TURQUIE. — La dette de ce pays n'est pas exactement connue. Sa dette extérieure était évaluée, à la fin de 1864, à 29 1/2 millions sterling, et sa dette intérieure, *portant intérêt*, à 20 millions sterl. en septembre 1861; en tout, 49 1/2 millions sterl. Depuis 1864, la Turquie a contracté (en tout ou partie) les emprunts ci-après : au crédit foncier de France, en décembre 1865, 6 millions de francs; en mars 1866 12 millions de francs; en juin 1866, 2 millions sterl. à la maison Oppenheim.

1. Somme à laquelle il faut joindre celle de 641,275 roubles pour frais d'administration de la dette publique.

Les renseignements qui précèdent sont résumés dans le tableau qui suit :

États.	Date de l'exercice.	Population.	Capital de la dette.	Intérêts et amortissement.	Dépenses totales du budget.	Rapport p. 100 à ces dépenses de l'intérêt et de l'amortissement.	Dettes par habitant.
			Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.
Allemagne :							
Anhalt	1866	193,046	12,223,351	674,213	14,471,250	4.6	67.0
Bade	1863	1,429,139	202,197,179	2,776,931	34,463,251	8.0	147.7
Bavière	1861-1867	4,774,464	702,251,235	28,468,390	98,113,254	29.0	147.1
Brême	1865	104,091	42,302,010	1,593,033	6,542,350	24.0	412.5
Brunswick	1864-1866	293,388	44,275,511	2,292,248	6,893,750	33.3	151.1
Hambourg	1862	229,941	88,704,549	2,650,251	16,441,966	16.2	385.7
Hesse (Grand-duché)	1860-1862	816,902	29,393,700	2,043,521	20,010,843	10.2	36.0
Lubeck	1864	50,614	30,548,625	420,000	2,670,000	15.0	599.0
Mecklembourg-Schwérin	1865	652,612	29,437,313	1,324,679	12,912,605	10.3?	53.2
Oldenbourg	1866	314,416	22,102,125	994,695	4,341,625	23.1?	70.4
Prusse	1865	17,304,843	993,667,800	61,247,625	634,662,619	9.7	52.0
Hanovre	1865-1866	1,923,492	160,598,880	7,237,875	77,805,020	9.3	33.5
Hesse électorale	1864-1866	745,063	46,146,313	2,076,584	20,448,670	10.1?	62.0
Nassau	1864	468,311	74,981,962	3,374,188	12,422,644	27.2?	160.2
Frankfort	1866	91,074	32,331,655	1,454,224	5,351,249	27.4?	355.3
Schleswig-Holstein	1866-1867	960,996	84,787,500	3,805,337	8,730,558	43.7?	88.2
Saxe	1861-1863	2,343,994	231,470,621	10,627,500	46,336,320	23.0	98.8
Saxe-Weimar-Eisenach	1866-1868	280,201	16,875,000	843,413	6,355,330	13.4	60.2
Saxe-Meiningen	1865-1866	178,065	6,963,142	313,341	4,032,840	7.8?	39.1
Wurtemberg	1864-1867	1,748,328	158,579,442	8,952,586	36,834,896	24.4	90.7
		34,803,040	3,011,137,913	143,176,234	1,069,841,047	.	.
Autriche	1866	32,573,002	7,078,027,988	313,684,360	1,328,184,703	23.6	217.3
Belgique	1864	4,893,000	655,486,047	40,660,200	160,943,338	26.9	134.0
Danemark	1865	1,701,200	747,747,139	67,503,084	149,888,760	45.0	439.6
Espagne	1865-1866	16,302,625	4,705,376,068	121,428,629	728,043,078	16.7	288.6
France	1867	38,067,094	12,315,946,749	341,121,966	1,902,111,370	17.9	390.9
Grèce	1864	1,329,236	452,672,000	3,613,757	18,465,144	19.5	340.6
Italie	1865	21,777,334	5,227,582,451	279,509,794	911,116,320	30.7	242.8
Pays-Bas	1866	3,735,682	2,100,387,703	59,897,063	235,890,066	25.4	562.4
États pontificaux	1865-1866	700,000	336,891,304	27,801,800	68,424,242	40.6	481.4
Portugal	1866-1867	3,693,362	1,069,852,302	33,714,223	118,198,808	28.5	289.7
Royaume-Uni	1865-1866	29,935,404	19,645,269,875	655,832,200	1,647,858,925	39.8	656.9
Russie	1866	61,061,801	6,883,278,076	257,334,336	1,616,272,016	15.9	112.7
Suède	1865	4,114,141	419,224,880	18,865,118	201,375,668	9.4?	101.9
Norvège	1865	1,701,478	46,230,327	3,106,044	23,179,030	11.0	37.1
Turquie	1863-1864	35,350,000	1,238,000,000	71,614,192	334,013,063	21.4	35.0
Les divers États allemands	1862-1866	34,803,040	3,011,137,913	143,176,234	1,069,841,047	13.4	86.5
Totaux et moyennes		291,738,399	66,013,111,722	2,438,963,600	10,508,805,578	23.2	226.3

D'après ce tableau, 16 États européens (en ne comptant l'Allemagne que pour un), ayant une population totale de 291,738,399 habitants, avaient, dans ces dernières années, une dette consolidée évaluée officiellement à 66,013,111,722 fr., dont l'intérêt et l'amortissement exigent une somme annuelle de 2,438,963,600 fr. Les dépenses budgétaires totales de ces États étant de 10,508,805,578 fr., le service de la dette absorbe 23.2 p. 100 de ces dépenses. Quant au rapport de la dette à la population, il est en moyenne de 226 fr. par tête d'habitant.

Les divers États ci-dessus se classent ainsi qu'il suit au point de vue de ce dernier rapport :

Royaume-Uni	656.9		Italie	242.8
Pays-Bas	562.4		Autriche	217.3
États pontificaux	481.4		Belgique	134.0
Danemark	439.6		Russie	112.7
Grèce	340.6		Suède	101.9
France	320.9		États allemands	86.5
Portugal	289.7		Turquie	35.0
Espagne	288.6		Norvège	27.1

A. LEGOYT.

1. Moins la Finlande et la Pologne.